

Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues, « APRODH »

RAPPORT D'AVRIL 2024

SIGLES ET ABREVIATIONS

APRODH : Association pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues

B : Blessé

BRARUDI : Brasserie du Rwanda-Urundi devenue Brasserie et Limonaderie du Burundi

CDS : Centre de Santé

CMCL : Centre des Mineurs en Conflits avec la Loi

CNDD-FDD : Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la

Démocratie

CNL : Congrès National pour la Liberté

DPE : Direction Provinciale de l'Enseignement

ECOFO : Ecole Fondamentale

ETG : Ecole Technique de gestion

FE : Femme FI : Fille

FBU : Franc Burundais

G : Garçon

GVC : Groupe des Volontaires Civiles

H : Homme NI : Non Identifié

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OPJ : Officier de Police Judiciaire

PJ : Police Judiciaire

PTF : Partenaires Techniques et Financiers RDC : République Démocratique du Congo

REGIDESO : Régie de Distribution d'Eau et d'Electricité

RN : Route Nationale

SEP : Secrétaire Exécutif Permanent
SNR : Service National de Renseignement

T : Tué

TGI : Tribunal de Grande Instance
UPRONA : Union pour le Progrès National

VSBG : Violence Sexuelle et Basée sur le Genre

I. INTRODUCTION

Le présent rapport met en évidence les différentes violations des droits humains commises dans différentes localités du Burundi au cours du mois d'Avril 2024. Tous les cas d'atteinte aux droits humains commis au cours de ce mois n'ont pas pu être documentés car certains sont commis dans la clandestinité totale et échappent à la vigilance des observateurs des droits humains.

Ce rapport commence par une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale car une telle approche permet de faire une bonne appréciation de la situation des droits humains dans le pays.

Ainsi, au niveau sécuritaire, les principaux facteurs de perturbation de la paix et la tranquillité de la population sont :

- 1- Des abus commis par les jeunes Imbonerakure du parti CNDD-FDD qui tuent des personnes paisibles et sans défense, volent des biens et font des menaces et intimidations à l'endroit des gens qui ne sont pas membres du parti CNDD-FDD;
- 2- Des arrestations arbitraires et menaces de mort à l'endroit des militants du parti CNL dans plusieurs localités du pays ;
- 3- Des personnes mortes et d'autres personnes blessés suite au débordement de la rivière Kanyosha en commune Muha en Mairie de Bujumbura ;
- 4- Des personnes mortes et d'autres blessées suite aux inondations et glissements de terrains en commune Mugina, province Cibitoke ;
- 5- Des centaines de personnes déplacées en commune Rugombo, province Cibitoke à la suite des inondations :
- 6- Des orpailleurs morts en commune Murwi, province Cibitoke suite aux éboulements causés par des pluies torrentielles ;
- 7- Un enfant mort et des milliers de personnes victimes de glissement de terrains en commune Muhuta, province Rumonge ;
- 8- Un danger imminent du lac Tanganyika pour la population riveraine ;
- 9- Inondation de la prison centrale de Murembwe, commune et province Rumonge ;
- 10- Des enfants morts et d'autres personnes blessés suite aux glissements de terrain provoqués par des pluies torrentielles en commune Musigati, province Bubanza;
- 11- Des personnes mortes à la suite du glissement de terrain en commune Butihinda, province Muyinga;
- 12- Des explosifs lancés sur les transformateurs en commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie.

Le domaine politique a surtout été caractérisé par le vote du projet de loi n°1/11 du 20 mai 2019 portant révision du code électoral au Burundi.

Dans le domaine judiciaire, ce rapport fait état des cas d'arrestations arbitraires suivis des détentions illégales, des cas de personnes enlevées et/ou portées disparues, des cas d'exécutions sommaires ainsi que des cas de jugement de flagrance.

Sur le plan social, la carence du carburant constitue une menace de l'économie du pays. La pénurie des produits de la BRARUDI ajoute le drame au drame.

En second lieu, le présent rapport réserve une attention particulière aux cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et de personnes blessées en faisant ressortir les catégories d'auteurs. Le rapport met en évidence des cas de cadavres retrouvés et sans identification des auteurs.

Troisièmement, les cas de VSBG en général et ceux de viol en particulier identifiés au cours du mois concerné par le présent rapport sont mis en exergue.

Quatrièmement, le rapport évoque les cas de torture, de traitement cruels, inhumains et dégradants qui ont été identifiés au cours du moins concerné par ledit rapport.

Cinquièmement, le présent rapport présente la situation carcérale qui a prévalu tout au long du mois d'avril 2024 avec une analyse critique des conditions de détention des prisonniers dans des prisons caractérisées par une surpopulation et une promiscuité sans commune mesure.

Le rapport se termine par une conclusion et une proposition des voies d'amélioration de la situation des droits de l'homme au Burundi.

II. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE, SOCIAL

II.1. Du contexte sécuritaire

Les facteurs de détérioration de la situation sécuritaire mentionnés ci-haut sont détaillés dans cette partie. Ils sont illustrés par les cas suivants :

1- Deux personnes mortes et douze autres blessées suite aux inondations et glissements de terrains en commune Mugina, province Cibitoke

Dans la nuit du 5 au 6 avril 2024, sur les collines Nyempundu, Nyamakarabo et Kagurutsi, en commune Mugina de la province de Cibitoke, Céline Nzomwitakuze âgée de 39 ans et Joël Cimpaye âgé de 48 ans sont morts et 12 autres personnes ont été blessées suite aux pluies torrentielles qui se sont abattues sur ces collines. De plus, plusieurs centaines de hectares de cultures notamment de haricots, de bananeraies et de manioc et plus d'une centaine de maisons ont été endommagées. Selon des sources sur place, les inondations et les glissements de terrains sont la cause de ces pertes en vies humaines et de ces dégâts. Selon les mêmes sources, les populations victimes de cette catastrophe naturelle sont dans une extrême nécessité de l'assistance en vivres, médicaments et matériels de couchage.

2- Un enfant mort et deux autres personnes blessées suite au débordement de la rivière Kanyosha en commune Muha, Bujumbura Mairie

Dans la nuit du 7 au 8 avril 2024, au quartier Kibenga, zone Kinindo de la commune Muha en Mairie Bujumbura, les eaux de la rivière Kanyosha ont débordé et ont envahi les ménages environnants. Selon des sources sur place, un enfant âgé d'un an est mort, deux autres personnes ont été blessées et plus de 100 ménages ont été inondées comprenant plusieurs maisons détruites. En date du 8 avril 2024, le maire de la ville de Bujumbura s'est rendu sur les lieux et a demandé aux personnes vivant dans cet endroit de vider les lieux au risque d'y perdre leur vie. Il a promis à la population que les travaux de curage dans cette rivière devaient vite commencer pour empêcher que le débordement de cette rivière continue.

3- Une fille blessée en commune Bugenyuzi, province Karuzi

En date du 8 avril 2024 vers 8 heures, sur la sous-colline Mugina, colline Muyange, commune Bugenyuzi de la province Karuzi, Florence Niyokwizigirwa de la composante sociale Twa âgée de 16 ans, a été blessée avec une machette par le dénommé Kajiburundi, membre du parti CNDD-FDD âgé de 36 ans. Selon des sources sur place, Florence coupait de l'herbe qu'elle allait vendre chez les éleveurs dans un cimetière et le présumé auteur l'a trouvée sur les lieux et lui a amputé quatre (4) doigts de la main droite au motif que ce cimetière se trouve dans sa propriété. Les mêmes sources indiquent qu'après cet incident, le présumé auteur a directement pris le large mais il a été arrêté entre les collines de Gashanga et de Rwingoma de la commune Buhiga et conduit au cachot de la commune Bugenyuzi. La victime a été conduite au CDS Kiranda pour des soins médicaux puis transférée à l'hôpital du cinquantenaire de Karuzi avant d'être transférée à l'hôpital de Buhiga.

4- Un corps sans vie retrouvé en commune et province Makamba

En date du 13 avril 2024, en commune et province Makamba, un corps sans vie de John Clovis Nizeye, malade mental, a été retrouvé au quartier Makamba II de ladite commune. Des voisins ont indiqué qu'il s'était enfermé dans sa maison, pendant quatre (4) jours, avec son enfant de 4 ans, sans manger. Ces voisins ont dû défoncer le portail de la clôture et les portes de la maison pour sauver l'enfant et son père mais l'enfant était seul encore en vie.

5- Des centaines de personnes déplacées en commune Rugombo, province Cibitoke à la suite d'inondations

Depuis le 10 avril 2024, environ 600 personnes ont fui leurs ménages suite aux inondations provoquées par de fortes pluviosités. Ces pluviosités ont, en même temps fait déborder les eaux d'irrigation des champs sur la 9ème, la 10ème, la 11ème et la 12ème transversale de la colline Rusiga, zone Cibitoke, en commune Rugombo de la province de Cibitoke. Selon des sources sur place, plusieurs maisons ont été détruites et plus de 40 hectares de cultures ont été détruites par ces eaux de pluie. Les personnes touchées par les effets de ces pluies torrentielles ont bénéficié des bâches octroyées par la Croix Rouge du Burundi.

6- Trois orpailleurs morts en commune Murwi de la province de Cibitoke suite aux éboulements causés par des pluies torrentielles,

En date du 14 avril 2024 vers 16 heures, sur le site d'extraction des minerais d'or de la colline Gisaba, zone Buhindo, commune Murwi de la province de Cibitoke, trois corps sans vie d'orpailleurs ont été retrouvés par leurs collègues. Selon des sources sur place, les victimes étaient à la recherche des gisements d'or et ont été surpris par des eaux de ruissellement. Les tas de boue les ont alors ensevelis à l'intérieur des galeries. Selon les mêmes sources, quatre autres orpailleurs rescapés ont été secourus par leurs collègues après avoir remonté les corps des trois corps sans vie à la surface. Carême Bizoza, Gouverneur de la province de Cibitoke a mis en garde tous les orpailleurs qui font la recherche de l'or clandestinement et a menacé tous les récalcitrants de recourir aux sanctions s'ils n'observent pas la loi. Les cadavres ont été enterrés par leurs familles au cimetière de Gisaba.

7- Un enfant mort et des milliers de personnes victimes de glissement de terrains en commune Muhuta de la province de Rumonge

En date du 20 avril 2024, sur la colline Gabirano, zone Gitaza, commune Muhuta de la province de Rumonge, un enfant de 5 ans est mort, 4 personnes ont été blessées et 2485 autres personnes ont été délocalisées vers le centre des métiers de Gitaza suite à un glissement de terrain. L'administration a dénombré 355 maisons complétement démolies par ce glissement de terrain. Ces familles ont déploré la destruction de leurs biens mobiliers et immobiliers détruits dans ce glissement de terrain. A cela s'ajoutent des cultures de manioc, de palmiers à l'huile, des arbres fruitiers et des bananeraies d'une étendue de plus de 6 Km² qui ont été dévastées. Plus encore, des dizaines de maisons qui allaient abriter le personnel de la société Kirasa Energy, une société qui construit le barrage hydraulique de Kirasa ont été détruites. Des pilonnes et une centrale électrique qui alimente l'ETG Mutumba ont été complétement endommagés.

8- La lac Tanganyika, un danger imminent pour la population riveraine

Les populations riveraines du lac Tanganyika observent une accélération de la montée des eaux de ce lac depuis ces derniers mois à une allure très inquiétante. Les maisons d'habitation, les infrastructures publiques et privées sont inondées et risquent de s'écrouler sous peu. Tant d'habitants riverains ont déjà vidé les lieux. Ces habitants demandent au gouvernement de trouver une solution à ce problème notamment la recherche d'autres endroits pour les familles victimes de ces inondations.

9- Inondation de la prison centrale de Murembwe en commune et province de Rumonge

A l'instar d'autres infrastructures érigées près ou sur les rives du lac Tanganyika, la prison centrale de Murembwe sise en commune et province de Rumonge a été envahie par les eaux de ce lac. Le terrain de football se trouvant à l'intérieur de cette prison a été inondé, privant l'accès à ce terrain aux prisonniers. Le centre d'encadrement des mineurs en conflit avec la loi a également été inondé. Les détenus redoutent un manque d'hygiène consécutif à cette inondation. Selon des sources sur place, les puits perdus et les fosses septiques risquent, eux-aussi d'être inondés et bouchés, ce qui mettrait en danger la vie des détenus. Cette situation est comme telle au moment où, dans cette prison, les détenus vivent dans des conditions déplorables à cause de la surpopulation carcérale observée dans cette prison. Pour prévenir les dégâts de ces inondations et en même temps désengorger la prison, 85 détenus ont été transférés vers la prison centrale de Rutana en date du 25 avril 2024.

10- Quatre enfants morts et quatre personnes blessées suite aux glissements de terrain provoqués par des pluies torrentielles en commune Musigati de la province de Bubanza

En date du 21 avril 2024, sur la colline Mukarankwa, colline Rugeyo, zone Ntamba, commune Musigati de la province de Bubanza, Laurentine Ntitetereza âgée de 2 ans, Révérien Iteriteka âgé de 6 ans, Yvonne Niyokwemera âgée de 15 ans et Dieudonné Niyongabo âgé de 17 ans sont morts tandis que Euphrasie Niragira âgée de 18 ans, Emmanueline Niyokwizera âgée de 12 ans, Emelyne Igiraneza âgée de 3 ans et leur mère Jeanine Mpawenimana âgée de 42 ans ont été blessées suite aux inondations causées par des pluies torrentielles. Ces dernières ont provoqué un glissement de terrain qui a été à l'origine de l'écroulement de leur maison faisant toutes ces victimes. Daniel Miburo, père de la famille âgé de 43 ans était au moment de l'incident à Muramvya pour des raisons de travail. Selon des sources sur place, ces fortes pluies mêlées de grêle et de vents violents ont également détruit plus d'une trentaine de maisons qui se sont envolées et une centaine de maisons effondrées. Les administratifs se sont directement rendus sur les lieux et ont lancé un appel pressant aux organisations humanitaires pour venir en aide à ces populations sinistrées en terme de vivres, des tentes, du matériel de couchage et des médicaments.

11- Quatre personnes mortes à la suite du glissement de terrain en commune Butihinda de la province de Muyinga

En date du 23 avril 2024, sur la colline Kinonora de la commune de Butihinda en province Muyinga, quatre personnes dont une femme et trois enfants sont morts suite au glissement de terrain qui a détruit des maisons et endommagé des champs de culture. Ce glissement de terrain a été causé par des pluies torrentielles qui se sont abattues sur cette localité. Selon Gilbert Ndikumasabo, Administrateur de la commune de Butihinda, trois corps sans vie ont été retrouvés mais un autre corps est resté introuvable. Selon le chef de zone Kamaramagambo, le glissement de cette colline est une conséquence de l'exploitation anarchique de l'or car ces maisons se trouvent près du ravin d'or d'un certain Musibire.

12- Deux explosifs lancés sur les transformateurs en commune Ntahangwa de la Mairie de Bujumbura

En date du 24 avril 2024 vers 20 heures, au quartier 9 de la zone Ngagara en commune Ntahangwa de la Mairie de Bujumbura, deux explosifs ont été lancés par des personnes non identifiées sur les transformateurs situés dans ce quartier. Selon des sources sur place, deux cabines de la REGIDESO abritant des transformateurs et d'autres matériels de la même société ont été atteints, ce qui a entrainé la coupure du courant électrique dans cette localité. Selon les mêmes sources, un suspect a été arrêté pour des raisons d'enquête. La même nuit, la sécurité a été renforcée par des militaires et policiers ainsi que des jeunes de la milice Imbonerakure.

13- Fouille et perquisition en commune Bugendana de la province de Gitega

En date du 30 avril 2024 vers 6 heures du matin, des policiers de la commune Bugendana de la province de Gitega dirigés par Eric Bigirimana, commissaire communal, ont fait une fouille et perquisition dans les ménages de Joseph Ndayisenga et Bernard Bishariza, successivement membres des partis UPRONA et CNL situés au centre communal de Bugendana, tout près du site des déplacés. Selon des sources sur place, les deux chefs de famille ayant fait l'objet de cette fouille et perquisition ont demandé à ces policiers s'ils avaient un mandat y relatif mais ces policiers se sont contentés de leur dire que c'est leur travail de routine. Ils ont fouillé partout mais ils n'ont rien trouvé de suspect. D'après l'information délivrée par l'un de ces policiers, ils avaient l'objectif de trouver des fusils utilisés pour tuer François Xavier Habonimana dans la nuit du 27 avril 2024 sur la colline de Mugitega.

II.2. Du contexte politique

Un seul événement a défrayé la chronique à savoir : le vote du projet de loi n°1/11 du 20 mai 2019 portant révision du code électoral au Burundi

En date du 9 avril 2024, l'Assemblée Nationale du Burundi a voté projet de loi °1/11 du 20 mai 2019 portant révision du code électoral au Burundi. Les principales modifications de ce nouveau code électoral sont notamment la hausse du montant de la caution à payer par les candidats aux différentes positions et la réduction de la période de la campagne électorale.

Ainsi, ce projet de loi propose une caution de 200.000 FBU pour la candidature au poste de conseiller communal (article 185) alors qu'il n'y avait pas de caution appliquée à ce poste dans le code électoral de 2019. Pour les candidats sénateurs, la caution passe de 400.000 FBU à 2.000.000 FBU (article 166) alors que pour les députés, la caution passe de 500.000 à 2.000.000 FBU (article 135). La caution pour la candidature au poste de président de la République quant à elle passe de 30.000.000 à 100.000.000 FBU (article 104). Martin Niteretse, Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique, a indiqué que cette hausse vise à limiter les candidatures fantaisistes car, dans le passé, certaines personnes ont déposé leurs candidatures pour des fins publicitaires.

Concernant la durée de la campagne électorale, elle passe de trois à deux semaines. Le même ministre a indiqué que la période électorale de trois semaines est très longue, ce qui empêcherait la population à participer à ses activités quotidiennes.

Le nouveau code électoral voté a été vivement critiqué par beaucoup d'analystes qui considèrent qu'il revêt un caractère discriminatoire étant donné que la population burundaise vit dans une extrême pauvreté caractérisée par un taux d'inflation toujours galopant. Ils considèrent que les montants de caution exigés, surtout aux postes de conseillers communaux, seront un handicap pour les citoyens désireux de présenter leurs candidatures à ces élections.

II.3. Du contexte judiciaire

Au cours mois d'avril 2024, le nombre de personnes arrêtées arbitrairement et détenues illégalement par des jeunes Imbonerakure du parti CNDD-FDD, des agents du SNR et des administratifs n'a cessé d'augmenter du jour au lendemain selon les témoignages de la population. Mais, du fait que ces personnes sont souvent arrêtées d'une façon clandestine et placées en détention dans des endroits non officiellement reconnus par la loi, quelques cas seulement ont été portés à la connaissance des observateurs des droits humains.

Dans cette partie, le rapport met aussi en exergue les cas de personnes enlevées et/ou portées disparues, d'exécution sommaire ainsi que les dossiers de flagrance qui ont été jugés par les différents tribunaux de Grande Instance.

II.3.1. Des arrestations et détentions arbitraires opérées par des jeunes Imbonerakure du parti CNDD-FDD, des agents du SNR et des administratifs.

Plusieurs cas de personnes arrêtées arbitrairement et détenues illégalement ont été signalés au cours du mois d'avril 2024. Les cas qui ont pu être identifiés par les observateurs des droits humains de l'APRODH sont les suivants :

1- Deux personnes arrêtées en commune Mugamba de la province de Bururi

En date du 12 avril 2024, deux personnes ont été arrêtées par des jeunes Imbonerakure du parti CNDD-FDD en collaboration avec des policiers sur la colline Gozi, zone Mwumba en Commune Mugamba de la province de Bururi. Il s'agit du dénommé Sikubwabo alias Mia et Dismas Rukundo, tous de la même colline. Ils ont été arrêtés dans un bistrot de cette colline. Il leur a été reproché d'écouter le journal de la radio Inzamba dans leurs téléphones portables. Ils ont directement été conduits au cachot de la zone Mwumba.

2- Une journaliste arrêtée en commune et province Ngozi

En date du 13 avril 2024, au quartier Shikiro de la commune et province de Ngozi, Sandra Muhoza, correspondante du journal en ligne appelé « La Nova » a été arrêtée par le prénommé Godefroid, responsable du SNR en province de Ngozi. Selon des sources sur place, la journaliste a été invitée par Marc Manirakiza, commerçant de Ngozi, pour un reportage sur l'agriculture moderne qu'il fait dans cette province. Les mêmes sources indiquent qu'après son arrestation, elle a été détenue au bureau du SNR à Ngozi avant d'être conduite, le lendemain, à Bujumbura, puis transférée à la prison centrale de Mpimba.

II.3.2. Des personnes enlevées et/ou portées disparues

1- Un membre du parti CNDD-FDD enlevé en commune Gihanga, province Bubanza

En date du 17 avril 2024 vers 21 heures, Guillaume Gahumba, natif et résidant de la commune Gihanga de la province de Bubanza, membre du parti CNDD-FDD, encadreur de sport à l'ITAB Gihanga et membre du comité de la fédération provinciale de football à Bujumbura, a été enlevé par des agents du SNR à Gihanga. Selon sa famille, Guillaume a répondu à un appel téléphonique vers 21 heures et a été conduit sur moto par Nestor Munezero surnommé Mbike, président de l'équipe de football du village II et ancien responsable des jeunes Imbonerakure de ce même village. Les sources sur place indiquent qu'ils ont pris la direction de la RN5 de Bujumbura-Rugombo. Selon les mêmes sources, Nestor est retourné seul avec sa moto tandis que Guillaume est resté introuvable depuis lors.

2- Trois personnes enlevées en commune Muhuta de la province de Rumonge

En date du 18 avril 2024, trois personnes d'une même famille ont été enlevées par des gens non identifiées. Il s'agit de Tharcisse Ndayiragije âgé de 38 ans, Nestor Ndaruhekeye alias Mandela et Aristide Nitunga, tous de la zone Buringa, zone et commune Muhuta, province Rumonge Tharcisse aurait été enlevé en cours de route lorsqu'il se rendait au ministère de la justice pour un dossier familial. Le même jour, Nestor, policier et cousin de Tharcisse, lui aussi a été enlevé par des personnes non identifiées. Sa famille a indiqué que le dernier appel téléphonique est de 15 heures du même jour. Aristide, beau-frère de Ndayiragije a disparu dans la ville de Bujumbura, le même jour. Les membres de la famille ont indiqué qu'ils n'ont aucune trace sur la disparition des 3 membres de leur famille.

II.3.3. Exécutions sommaires

Un cas d'exécution sommaire a été rapporté en commune Ntahangwa en mairie de Bujumbura

En date du 18 avril 2024, au quartier Mirango I de la zone Kamenge, en commune Ntahangwa de la Mairie de Bujumbura, un homme non identifié a été arrêté et battu par Roger Manirakiza, chef du quartier Mirango I et chef de sécurité de ce même quartier. Il est membre du parti CNDD-FDD et chauffeur de Bénigne Rurahinda, épouse de feu Général Adolphe Nshimirimana. Selon des sources sur place, Roger a arrêté cet homme non identifié, vers 15 heures, à la 12ème avenue de ce même quartier. Il l'accusait de banditisme et il l'a tabassé. Les mêmes sources indiquent qu'après ce passage à tabac, la population s'est révoltée contre le présumé auteur et celui-ci a appelé le renfort des jeunes Imbonerakure. La victime a directement été conduite, dans un tricycle communément appelé « Tuk Tuk » au cachot de la zone Kamenge mais elle rendu son âme en cours de route. Les policiers du poste de police de Kamenge ont procédé à l'arrestation de Roger Manirakiza. Le corps de la victime a été directement conduit à la morgue de l'hôpital Roi Khaled par Adélaïde Ntihabose, chef de quartier Kavumu,

II.3.4. Autres faits judiciaires

Sur cet aspect, le rapport met en exergue un procès de flagrance dans la province de Kirundo

En date du 6 avril 2024, dans un procès de flagrance, le TGI de Kirundo a condamné Eric Citegetse pour avoir tué Chantal Niyonkuru, son épouse, à l'aide d'une machette en date du 31 mars 2024, sur la colline Gahe, commune Vumbi de la province de Kirundo. Il a été condamné à une peine de servitude pénale à perpétuité et à une amande de 25.000.000 FBU. Le TGI a également condamné Kiyana Rwasa à deux ans de prison ferme pour avoir hébergé le criminel et il a avoué les accusations.

Bref et sans être exhaustif, le rapport met en évidence au moins 3 cas de personnes arrêtées arbitrairement et détenues illégalement, 4 cas de personnes enlevées et/ou portées disparues et 1 cas d'exécution sommaire au cours du mois d'avril 2024.

II.4. Du contexte social

Deux phénomènes ont alimenté les débats au cours du mois d'avril 2024. Il s'agit de la carence du carburant et de celle des produits de la BRARUDI.

1- Carence du carburant, menace de l'économie du pays

Au cours de ce mois d'avril 2024, la carence du carburant a continué comme au cours des mois précédents. Ainsi cette pénurie ajoute le drame au drame en ce qui concerne la chute de l'économie du pays. En effet, les prix de tous les produits commerciaux ont grimpé d'une façon exponentielle alors que le pouvoir d'achat de la population burundaise n'a fait que dégringoler. Si rien n'est fait par les autorités burundaises, la population va mourir de faim dans les délais les plus proches.

2- Pénurie des produits de la BRARUDI

Tout au long du mois d'avril 2024, il s'est observé une pénurie des produits BRARUDI dans les bistrots à travers tout le pays. Les propriétaires des bistrots ont, par conséquent, fermé les portes de leurs points de vente de ces boissons et ont commencé, en collaboration avec les consommateurs, de réclamer que l'Etat sorte de son silence. Dès lors, les prix à la bouteille ont commencé à grimper là où ces produits étaient disponibles. A titre d'exemple, une bouteille d'Amstel est passé de 3.000 FBU (prix fixé par l'Etat) à 7.000 FBU selon le vendeur. Celle de Primus est passé de 2.200 FBU à 4.000 FBU. Les détenteurs de buvettes ont manifesté leur crainte de ne pas avoir de l'argent pour payer les loyers à la fin du mois. Certains exploitants des buvettes n'ont pas caché leur peur de ne pas être à mesure de rembourser les crédits contractés auprès des banques ou ailleurs. Les consommateurs de ces produits n'ont cessé de grogner. Cette pénurie est venue ajouter le drame au drame au moment où la vie est très chère au Burundi au moment où les prix des produits commerciaux augmentent au jour le jour alors que le pouvoir d'achat de la population diminue sensiblement.

III. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE DE L'HOMME

III. 1. Présentation générale

Cette partie traite des cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées. En effet, au cours du mois d'avril 2024, des cas de personnes tuées n'ont cessé d'être dénoncés par les médias et avec une allure très inquiétante. Ainsi, tout au long de ce mois, des vies humaines ont disparu sans que des enquêtes soient menées en vue d'identifier les auteurs des crimes afin qu'ils soient traduits en justice et punies conformément à la loi.

Les cas de personnes tuées sont illustrés et dominés par des cadavres retrouvés dans des lieux diversifiés. Ces cas sont surtout attribués par la population, aux jeunes Imbonerakure et aux agents du SNR. D'après la population, ces personnes sont tuées et les cadavres sont transportées pour être jetés loin des lieux où ils peuvent être identifiés et cela, pour brouiller les enquêtes si jamais, elles peuvent avoir lieu.

Ci-après les cas qui ont été identifiés :

1- Un enfant tué en commune et province Ruyigi

En date du 1er avril 2024 vers 15 heures, près du commissariat de police de Ruyigi, en province de Ruyigi, le prénommé Breece âgé de 16 ans habitant le quartier de Gasanda a été tué par le prénommé Lin, policier du commissariat de police de Ruyigi. Selon des sources sur place, il a été attrapé en train de fumer du chanvre en compagnie de trois autres jeunes. Les trois jeunes ont pris fuite mais Breece a été attrapé. Ce dernier a reçu des coups de bottine au niveau de la poitrine. Il a été conduit à l'hôpital de Ruyigi par sa mère et il est mort, le lendemain, en date du 2 avril 2024. Le présumé auteur n'a pas été inquiété. Il a plutôt été muté vers une autre position.

2- Un corps sans vie retrouvé en commune Rugombo de la province de Cibitoke

En date du 1er avril 2024 vers 17 heures, sur la colline Gabiro-Ruvyagira, commune Rugombo de la province de Cibitoke, un corps sans vie de Fabien Ngendabanka originaire de la colline Munyika de la même commune, âgé de 50 ans et membre du parti CNDD-FDD a été retrouvé par des cultivateurs, dans une plantation des palmiers à l'huile de l'ex-société agricole Rugofarm. Le corps sans vie qui gisait dans un bain de sang a été conduit à la morgue de l'hôpital Cibitoke.

3- Un corps sans vie retrouvé en commune Rugombo de la province de Cibitoke

Dans la matinée du 2 avril 2024, sur la colline Cibitoke, commune Rugombo de la province de Cibitoke, un corps sans vie de Lin Nshimirimana alias Rino membre du parti CNDD-FDD âgé de 37 ans et natif de la province Bubanza a été retrouvé dans la rivière Nyamagana décapité. Selon des sources sur place, son corps avait plusieurs plaies. Lin était un employé de l'ONG italienne GVC affecté au camp de transit des réfugiés congolais de Cishemere en commune Buganda dans la province de Cibitoke. En date du 1er avril 2024, Lin avait fermé son kiosque établi tout près de ce camp de transit et rentrait chez lui à son domicile situé à la 9ème avenue, colline Rusiga, non loin du chef-lieu de la province de Cibitoke. Le corps de la victime a par la suite été conduit à la morgue de l'hôpital de Cibitoke.

4- Un membre du parti CNDD-FDD tué en commune et province de Rumonge

En date du 5 avril 2024, sur la colline Gatete, commune et province de Rumonge, Henry Bagorikunda, membre du parti CNDD-FDD, est mort après avoir reçu 2 coup de poing lui infligé par le prénommé Régis Alphonse, responsable du bar se trouvant sur ladite colline. Selon des sources sur place, l'origine du conflit

était le non-paiement de la facture des boissons consommées par Henry Bagorikunda. Selon les mêmes sources, le présumé auteur, lui-aussi membre du parti CNDD-FDD, a pris le large dans la même nuit, après avoir été informé que la victime a rendu l'âme.

5- Un nouveau-né tué en commune Gisozi, province Mwaro

En date du 6 avril 2024, sur la colline Kiyange, commune Gisozi de la province de Mwaro, Goreth Hafashimana, cultivatrice âgée de 23 ans, a mis au monde un bébé puis l'a jeté dans une latrine il est mort. Selon des sources sur place, elle a profité de l'absence de ses parents à la maison pour commettre ledit crime. Selon les mêmes sources, la police de la commune Gisozi l'a arrêtée et l'a mise au cachot du commissariat provincial de la police à Mwaro.

6- Un corps sans vie retrouvé en commune et province de Gitega

En date du 6 avril 2024 vers 8 heures, sur la colline Rutegama, commune et province de Gitega, un corps sans vie de Firmin Ntimpirangeza âgé de 72 ans a été retrouvé dans la vallée appelée « Kumutwenzi », à quelques mètres de la RN Gitega-Karusi. Selon des sources sur place, ce sont des enfants qui s'étaient rendus au ruisseau pour puiser de l'eau qui ont vu le cadavre à côté du ruisseau et ont alerté l'entourage. Selon les mêmes sources, Firmin était dans l'un des bistrots de cet endroit. Vers 19 heures, il a quitté le cabaret pour rentrer chez lui. Les mêmes sources ont indiqué que le cadavre avait beaucoup de blessures au niveau de la tête. Il a été conduit à la morgue de l'hôpital régional de Gitega par les voisins.

7- Un corps sans vie retrouvé en commune et province Gitega

En date du 8 avril 2024 vers 7 heures, un corps sans vie d'Elie Ntakarutimana originaire de la colline Higiro en commune et province de Gitega marié et père de 7 enfants et âgé de 47 ans a été retrouvé dans la vallée appelée « Kumutwenzi » de la commune et de la province de Gitega. Selon des sources sur place, le motif et les auteurs de cet assassinat n'ont pas été identifiés. Selon mêmes sources, Elie a été attrapé à plusieurs reprises dans les champs de culture et il a été arrêté par la police pour vol dans la ville de Gitega. Un jeune Imbonerakure a été arrêté pour des raisons d'enquête.

8- Une personne morte en commune Ndava de la province de Mwaro

En date du 9 avril 2024, sur la colline Gatsinga, commune Ndava, province Mwaro, Sandrine Niyonemera âgée de 29 ans, est morte, dans une église appelée « Eglise Mpwemu Yera » bâtie par la princesse Fabiola Kamatari. Selon des sources sur place, les malades logent souvent dans cette église au lieu d'aller dans des structures sanitaires pour se faire soigner ; arguant que le dénommé Kabura qui s'est fait prophète prie pour les malades en vue de leur guérison. Selon les mêmes sources, l'administration n'a jusque-là, rien fait pour stopper les activités de cette église alors que ladite église est à 500 mètres de bureau communal et du commissariat communal de la police.

9- Un corps sans vie d'une femme membre du parti CNDD-FDD retrouvé en commune Murwi de la province de Cibitoke

En date du 9 avril 2024 vers 21 heures, sur la colline Rugano, zone Buhayira, commune Murwi de la province de cibitoke, un corps sans vie de Thérèse Nahimana veuve cultivatrice et membre du parti CNDD-FDD âgée de 42 ans a été retrouvé par la population environnante. Selon des sources sur place, sa tête a été décapitée à l'aide d'une machette par des personnes non identifiées. Selon les mêmes sources la victime a été tuée après avoir été violée car son cadavre était nu. Le corps de la défunte a été conduit à la morgue de l'hôpital de Cibitoke par Mélchiade Nzokizwanayo, administrateur de la commune Murwi, en attendant la préparation des funérailles par sa famille.

10- Deux corps sans vie retrouvés en commune Ntahangwa en Mairie de Bujumbura

En date du 11 avril 2024, tout proche du petit marché du quartier Mutanga sud, en face du quartier Mugoboka, commune Mukaza en Mairie de Bujumbura, deux corps sans vie d'hommes non identifiés ont été retrouvés sur les rives de la rivière Ntahangwa passant dans cette localité. Selon des sources sur place, ces corps étaient ligotés et avaient des plaies à la tête et aux visages. L'administrateur de la commune Mukaza, Florent Nkezabahizi, est arrivé sur les lieux du drame pour faire le constat. Ces cadavres sont restés sur les lieux, gardés par des jeunes Imbonerakure et des policiers pour interdire l'accès au public. Ces cadavres ont passé la nuit à cet endroit et ont été enterrés en date du 12 avril 2024 vers 11 heures au cimetière de Mpanda, sur l'ordre du chef de zone Gihosha, Floribert Sibomana. Aucune enquête n'a été diligentée pour identifier les victimes, leurs auteurs et les mobiles du crime.

11- Un nouveau-né tué en commune Kibago, province Makamba

En date du 12 avril 2024, sur la colline Mbizi, commune Kibago de la province de Makamba, Bélyse Ndihokubwayo, en complicité avec son travailleur domestique, Eliezer Nsabiyumva qui l'avait engrossée, ont égorgé leur bébé qui venait de naître. Selon des sources sur place, l'époux de Bélyse est un ex-FAB détenu à la prison centrale de Mpimba. En date du 16 avril 2024, les présumés auteurs ont été arrêtés et détenus au cachot du parquet de Makamba.

12- Un corps sans vie d'un membre du parti CNDD-FDD retrouvé en commune Busoni de la province de Kirundo

En date du 15 avril 2024, sur la colline Gatare, zone Gatare, commune Busoni de la province de Kirundo, un corps sans vie de Venant Habarugira, commerçant membre du parti CNDD-FDD âgé de 43 ans a été retrouvé dans son magasin. Selon des sources sur place, le corps présentait des signes de coups de couteau. Selon les mêmes sources, sa concubine Jeannette Mwiseneza a été arrêtée pour des raisons d'enquête car elle avait passé la journée avec lui.

13- Une personne tuée en commune Vugizo de la province de Makamba

En date du 16 avril 2024, sur la colline Rurambira, commune Vugizo de la province de Makamba, Gaspard Ndayizeye de la composante sociale Twa, originaire de la commune Buraza, province Gitega, travailleur domestique chez le prénommé Elucane, est mort suite à un coup de poignard lui infligé par Gabriel Manirakiza, lui aussi, travailleur domestique. Selon des sources sur place, le présumé auteur et la victime rentraient du bistrot en état d'ébriété. Ils se sont disputés et Gabriel a poignardé Gaspard au niveau du cou. Le présumé auteur a lui aussi été blessé sur la jambe droite. Les deux blessés ont été transportés au CDS de Gishiha par la population environnante. Gaspard était dans un état critique et il a été transféré à l'hôpital de Kibuye à Gitega où il a rendu son âme en date du 18 avril 2024.

14- Un corps sans vie d'un membre du parti CNDD-FDD retrouvé en commune Rugombo de la province de Cibitoke

En date du 20 avril 2024 vers 11 heures, sur la colline Rukana II, commune Rugombo de la province de Cibitoke, un corps sans vie de Bernard Harushwamagara membre du parti CNDD-FDD âgé de 60 ans a été retrouvé par des cultivateurs qui rentraient de leurs champs. Selon des sources sur place, ce corps sans vie gisait dans une marée de sang et la tête avaient plusieurs blessures de gourdins. Selon d'autres sources, Bernard avait passé la soirée dans un bar situé non loin de cette localité en train de prendre un verre de bière. Sa famille et les voisins ont procédé à son inhumation le même jour. Quatre personnes ont été arrêtées pour des raisons d'enquête.

15- Un corps sans vie retrouvé en commune et province de Rumonge

Dans l'après-midi du 22 avril 2024, au bord de la rivière Murembwe, colline Kanyenkoko en commune et province de Rumonge, un corps sans vie d'un homme non identifié âgé d'une trentaine d'années et en état de décomposition a été retrouvé par des personnes qui se rendaient à cette rivière. Selon des sources sur place, ce corps sans vie était tout nu. Il a été récupéré par des volontaires de la Croix Rouge et la police de la protection civile à Rumonge qui ont procédé à son enterrement le même jour sur l'ordre de l'administration locale sans attendre l'ouverture d'une enquête pour identifier la victime, les auteurs et le mobile de son assassinat.

16- Un corps sans vie retrouvé en commune Giheta de la province de Gitega

En date du 23 avril 2023 vers 7 heures, sur la colline Korane, commune Giheta, province Gitega, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé à une dizaine de mètres de RN2 Gitega-Bujumbura, tout près du lieu communément appelé « Ku kirato ». Selon des sources sur place, le corps était nu et ne présentait aucune blessure mais seulement, les traces des cordes autour de la gorge. Les mêmes sources indiquent qu'à côté de ce cadavre, il y avait des vêtements brûlés. Le corps de la victime a été évacué par le SEP de la commune Giheta vers la morgue de la clinique Saint-Joseph de Giheta.

17- Deux corps sans vie retrouvés en commune Musigati de la province de Bubanza

En date du 23 avril 2024 vers 10 heures, sur la sous-colline Buganda, colline Ntamba, en commune Musigati de la province de Bubanza, deux corps sans vie l'un d'Odette Ndayishimiye, cultivatrice et membre du parti CNDD-FDD âgée de 33 ans et l'autre, de son fils Samson Uwimana âgé de 26 ans ont été retrouvés dans un buisson par des passants. Selon des sources sur place, Odette Ndayishimiye avait été étranglée à l'aide d'une partie de sa sous-jupe mais sur le corps de son fils, il n'y avait aucune trace de violence. Selon les mêmes sources, Odette vivait en mésentente avec son époux à cause de la mauvaise gestion des biens de la famille. Les mêmes sources ont indiqué que, sur les lieux du crime, on y a trouvé des chaussures du mari de la victime et celles d'une autre personne qui n'a pas pu être identifiée. Quatre présumés auteurs dont le père de famille ont été arrêtés et conduits au cachot du poste de police de Bubanza.

18- Un corps sans vie d'un jeune homme retrouvé en commune Giharo, province de Rutana

Dans l'après-midi du 24 avril 2024, en commune Giharo de la province de Rutana, un corps sans vie et en état de composition de Shamma Ndikumana âgé de 17 ans a été retrouvé dans la rivière Muyovozi séparant la colline Buyaga de la commune Giharo et la colline Gihofi de la commune Bukemba en province de Rutana. Selon des sources sur place, ce corps était tout nu et ligoté. Les mêmes sources indiquent que Schama avait disparu depuis le 19 avril 2024. Au cours des enquêtes judiciaires, 5 personnes à savoir : Ernest Shemezimana, habitant de la colline Muzye âgé de 15 ans, Alexis Niyogusenga, habitant de la colline Muzye âgé de 15 ans, Jean de Dieu Tuyizeye, habitant de la colline Muzye âgé de 15 ans et Fleury Hakizimana, habitant à Butezi âgé de 15 ans, tous élèves ainsi que Gaspard Karegeya, cultivateur âgé de 50 ans résidant sur la colline Muzye, ont été arrêtés en date du 22 avril 2024 et conduits au commissariat de police à Giharo. Il leur était reproché d'avoir tué Shama Ndikumana et jeté son corps sous le pont de la rivière Muyovozi. Les quatre jeunes présumés auteurs de ce crime n'ont pas réfuté les accusations. Selon les mêmes sources, Gaspard Karegeya a été accusé de complicité car il avait été informé par ces jeunes présumés auteurs qu'ils venaient de tuer une personne et Gaspard avait été contrait de ne pas divulguer cette information. Le corps sans vie de la victime a été inhumé le même jour de sa découverte.

19- Un corps sans vie retrouvé en commune Ntahangwa en Mairie de Bujumbura

En date du 25 avril 2024, à la 6ème avenue, zone Cibitoke, commune Ntahangwa en Mairie de Bujumbura, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé dans la rue de cette zone par la population. Selon Ingrid Pascaline Ijimbere, chef de zone Cibitoke, le corps sans vie ne présentait aucun signe de violence ou de blessure. Ce corps a été transporté à la morgue de l'hôpital Roi Khaled. Cette même autorité a indiqué que les enquêtes avaient déjà été entamées pour identifier les circonstances de la mort de cet homme et connaître son identité pour que sa famille puisse organiser son enterrement.

20- Un corps sans vie retrouvé en commune Kayokwe, province Mwaro

En date du 25 avril 2024 vers 11 heures, sur la colline Maramvya, commune Kayokwe de la province de Mwaro, un corps sans vie d'un homme dénommé Buhwayi, pensionné militaire âgé de 70 ans a été retrouvé dans un buisson se trouvant sur la même colline. Selon des sources sur place, Buhwayi gardait ses vaches près de ce buisson, à côté de son domicile. Ce jour-là, certains voisins ont vu les vaches de Buhwayi envahir leurs champs alors qu'il les gardait avant qu'il ne pleuve. Ils ont alors commencé à chercher où se trouvait Buhwayi. Selon les mêmes sources, la victime avait été frappée à la tête car des signes montraient qu'il avait eu des coups forts. La police a arrêté un des habitants de la localité pour des raisons d'enquête mais il a été relaxé le lendemain.

21- Un corps sans vie d'un homme retrouvé en commune et province Muramvya

En date du 25 avril 2024 vers 16 heures, dans le quartier Kinyovu, colline, commune et province de Muramvya, un corps sans vie d'Ismaël Bahati alias Cewusi, chauffeur à la DPE de Muramvya âgé de 34 ans a été retrouvé pendu dans son ancien poulailler. Selon des sources sur place, Cewusi était introuvable depuis le 23 avril 2024. Selon les mêmes sources, Cewusi avait sollicité une autorisation à ses supérieurs pour se rendre à Bujumbura en date du 23 avril 2024 et revenir le même jour. Personne n'a su s'il était revenu parce qu'il habitait seul dans la maison. Le lendemain, son téléphone était éteint. Ses supérieurs et ses amis l'ont cherché partout mais en vain. Son corps sans vie a été découvert par un de ses clients de poules qui venait lui rendre visite et qui a vu son corps suspendu sur la poutre du poulailler. Il a alors informé la police et l'Adjudant major Fabien Nimpagaritse, OPJ qui est arrivé sur les lieux, a affirmé que la victime ne s'est pas suicidée étant donné que le corps sans vie n'avait aucun signe de suicide. Les enquêtes pour l'identification des auteurs du crime ont directement commencé.

22- Un membre du parti CNDD-FDD tué en commune Mugina de la province de Cibitoke

En date du 26 avril 2024 vers 22 heures, sur la sous-colline Mabuye, colline Butaramuka, commune Mugina de la province de Cibitoke, Antoine Nizigiyimana, membre du parti CNDD-FDD âgé de 63 ans a été tué à l'aide d'une machette par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, Antoine avait passé la soirée dans un bistrot proche de son domicile en partageant la bière avec ses amis. Le corps sans vie de la victime a été retrouvé dans un champ de manioc, à moins de 500 mètres de son domicile. Sa tête avait été décapitée. Le corps de la victime a été enterré par les membres de sa famille et les voisins en date du 27 avril 2024. Diomède Ndikuriyo, chef de colline Butaramuka a indiqué que les enquêtes avaient déjà démarré pour identifier les auteurs du crime et quatre personnes tous membres du parti CNDD-FDD ont été arrêtées pour des raisons d'enquête. Il s'agit de : Elie Butorano, Désiré Kubwimana, Bosco Nduwimana et le prénommé Hassan.

23- Un corps sans vie retrouvé en commune Nyanza-Lac de la province de Makamba

Dans la matinée du 27 avril 2024, sur la colline Mukungu, commune Nyanza-Lac de la province de Makamba, un corps sans vie de Rénovat Nyandwi âgé de 39 ans, a été retrouvé dans une fosse de près de 5 m de profondeur se trouvant derrière le lycée communal de Mukungu. Selon des sources sur place, cet homme avait passé la soirée dans un bistrot proche de chez lui où il étanchait sa soif mais quand il est rentré, il n'est pas arrivé à son domicile. Son corps sans vie a été retrouvé dans un fossé creusé par les eaux de ruissellement en provenance des collines surplombant la colline Mukungu.

24- Un corps sans vie d'un enfant retrouvé en commune et province de Ngozi

En date du 27 avril 2024 vers 11 heures, sur la sous-colline Taba, colline Kinyana, commune et province de Ngozi, un corps sans vie de Noëlla Igiraneza, fille de Jean havyarimana et Pélagie Hakizimana, élève en classe de la 2ème année à l'école Asante sise sur la même sous-colline âgée de 11 ans a été retrouvée dans une plantation d'eucalyptus du lycée Don Bosco, à 40 mètres de la clôture dudit lycée. Selon des sources sur place, cette fillette a été tuée par des personnes qui n'ont pas pu être identifiées et son corps avait des signes de viol. Le même corps montrait que l'enfant a été tué à l'aide d'un objet que les assassins ont frappé au niveau de la tête et il a été poignardé à l'aide d'un couteau. Les mêmes sources indiquent que Joseph Martin Bucumi, administrateur de la commune de Ngozi, un des médecins du gouvernement de l'hôpital autonome de Ngozi et Elias Akimana, OPJ, se sont rendus sur les lieux pour faire le constat avant de décider l'enterrement du corps sans vie de l'enfant. Elias Akimana a indiqué que l'enquête a directement démarré pour identifier les malfaiteurs.

25- Un membre du parti CNDD-FDD tué en commune Bugendana de la province de Gitega

En date du 27 avril 2024 vers 21 heures, sur la colline Mugitega, commune Bugendana de la province Gitega, François Xavier Habonimana, enseignant à l'ECOFO Nyekuru I, membre du parti CNDD-FDD et membre du conseil communal de Bugendana de 2020 à 2025, marié et père de 6 ans et âgé de 43 ans a été fusillé par des personnes non identifiées et il est mort sur-le-champ. Selon des sources sur place, François Xavier rentrait de son bistrot se trouvant devant l'ECOFO Mugitega situé à 2 km de son domicile quand il est tombé dans une embuscade tendue par des personnes non identifiées, à l'entrée de son domicile. Urbain Baranyizigiye et Eric Bigirimana, respectivement OPJ et commissaire communal de la police à Bugendana ainsi que Béatrice Bukuru, administrateur communal de Bugendana se sont rendus sur les lieux du crime et ont évacué le cadavre à la morgue de l'hôpital de district Mutaho.

26- Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune Gishubi de la province de Gitega

En date du 28 avril 2024 vers 7 heures du matin, sur la colline Remera, commune Gishubi de la province de Gitega, un corps sans vie d'un nouveau-né a été retrouvé dans une buisson, près de la route. Selon des sources sur place, aucun auteur n'a été identifié. L'enterrement a eu lieu dans l'après-midi du 5 avril 2024 sur l'ordre de Marie-Chantal Nduwayezu, administrateur de la commune Gishubi.

27- Une personne tuée en commune Burambi dans la province de Rumonge

En date du 29 avril 2029 vers 20 heures, sur la sous-colline Rwiri, colline Rumonyi, commune Burambi de la province Rumonge, Dominique Kantize, célibataire et cultivateur a été tué à l'aide d'un gourdin et d'une hache par son frère Elysée Iradukunda, cultivateur et membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, le présumé auteur a tenté de fuir après le crime mais il a été attrapé sur la colline limitrophe de Rutwenzi. Il a directement été conduit au cachot du commissariat communal de Burambi avant d'être transféré au commissariat provincial de Rumonge. Selon les mêmes sources, les conflits fonciers seraient à la base de ce crime.

Bref et sans être exhaustif, au moins 31 personnes ont été tuées tandis que 15 personnes ont été blessées au cours du mois d'avril 2024 comme il est mentionné dans le tableau suivant.

III.2. Tableau-synthèse de la répartition des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique des personnes par province et par catégories d'auteurs.

Catégories d'auteurs	Milit	aires	Poli	iciers	Ci	vils	Groupes armés		Non identifiés		Totaux	
Provinces	T	В	T	В	7	В	7	В	7	В	T	В
Bubanza	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	
Bujumbura Mairie	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	3	
Bujumbura Rurale	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Bururi	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Cankuzo	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	
Cibitoke	0	0	0	0	0	0	0	0	5	0	5	
Gitega	0	0	0	0	0	0	0	0	5	0	5	
Karuzi	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Kayanza	0	0	0	0	1	2	0	0	0	0	1	2
Kirundo	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	
Makamba	0	0	0	0	2	3	0	0	1	0	3	3
Muramvya	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	1
Muyinga	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Mwaro	0	0	0	0	2	2	0	0	1	0	3	2
Ngozi	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	
Rumonge	0	0	0	0	2	2	0	0	1	0	3	2
Rutana	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1
Ruyigi	0	0	1	0	0	1	0	0	0	1	1	2
Totaux	0	0	1	0	10	14	0	0	20	1	31	15

IV. DES CAS DE VSBG

Au Burundi, la loi portant prévention et répression des VSBG a été promulguée depuis 2016. Dès lors, des campagnes de sensibilisation en vue de la prévention et de la répression de ce fléau ont été menées à travers tout le pays. Cependant, les cas de victimes de VSBG ne cessent d'être enregistrés malgré l'existence de cette loi et des institutions en charge de la prévention et de la répression des VSBG. Cela étant dit, des enfants, des femmes et même des hommes continuent à subir ces actes ignobles, souvent sous la couverture des autorités administratives et policières qui sont corrompues et qui n'hésitent pas à tremper dans les règlements à l'amiable entre auteur et victime alors que cela est prohibée par la même loi. Outre le règlement à l'amiable, nombreuses sont les autorités corrompues qui aident souvent les auteurs à prendre le large en toute quiétude, ce qui réduit sensiblement le nombre de dossiers à charge des présumés auteurs soumis aux instances judiciaires.

Ainsi, au cours du mois concerné par le présent rapport, 13 cas de victimes de VSBG ont été identifiés par les observateurs des droits humains de l'APRODH. Il s'agit de :

1- Une femme tuée en commune Kigamba, dans la province de Cankuzo

En date du 1er avril 2024, Sophie Ntegirije âgée de 46 ans a rendu l'âme à l'hôpital de Cankuzo, suite au coup de machette lui infligé par son époux. Les sources sur place indiquent qu'en date du 21 mars 2024 vers 7 heures, sur la sous-colline Muhongo, colline Humure II, zone et commune Kigamba, de la province de Cankuzo, l'époux de Sophie, Cyprien Niyonizigiye âgé de 46 ans et membre du parti CNDD-FDD, a coupé le coup de sa femme à l'aide d'une machette mais sans succès. Ladite femme a directement été conduite à l'hôpital Cankuzo où elle rendu l'âme. L'origine de ce meurtre est un conflit conjugal puisque l'auteur reprochait à son épouse d'insubordination notoire. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au parquet de Cankuzo pour enquête. Il n'a pas nié le crime et il a directement été conduit au cachot du commissariat provincial de police à Cankuzo.

2- Une fille violée en commune et province de Rumonge

En date du 1er avril 2024 vers 14 heures, sur la colline Muhanda, zone Buruhukiro, commune et province de Rumonge, M.E âgée de 14 ans a été violée par Juvent Ndayipfukamiye, agriculteur et membre du parti CNDD-FDD âgé de 41 ans. Selon les sources sur place, M.E était allée chercher du bois de chauffage quand le présumé violeur l'a surprise dans le buisson où elle ramassait le bois de chauffage et l'a violée. Selon des sources sur place, la victime a été conduite au centre Humura de Mutambara situé en zone Gatete en commune et province de Rumonge pour la prise en charge holistique. Quant au présumé auteur, il a été arrêté par la police en date du 2 avril 2024 et détenu au cachot de la police au chef-lieu de la commune de Rumonge.

3- Une fille violée en commune Nyanza-Lac de la province de Makamba

En date du 2 avril 2024, sur la colline Bukeye, commune Nyanza-Lac de la province de Makamba, S.K. âgée de 14 ans a été violée par le prénommé François alias Kadogo, cultivateur originaire de la province Gitega et membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, le présumé auteur a menacé de mort S.K. Selon les mêmes sources, la victime souffre des conséquences de cette menace de mort et du viol qui se manifestent par des troubles mentaux. Elle est sous un traitement psychosocial au centre intégré de Karusi. Le présumé auteur a été arrêté par la police et conduit à la PJ pour des raison d'enquête.

4- Une femme battue en commune et province de Rumonge

En date du 3 avril 2024, sur la colline Kanyenkoko, commune et province de Rumonge, Charlotte Ndayishimiye âgée de 31 ans, a été battue et blessée au niveau de l'œil gauche par son époux Bétuel Bukuru, enseignant au Lycée urbain de Rumonge et membre du parti CNDD-FDD âgé de 41 ans. Selon des sources sur place, Charlotte a été battue parce qu'elle reprochait à son époux de tremper dans le concubinage. La victime a été conduite au centre Humura par ses voisins afin de bénéficier de d'une prise en charge médicale. Le lendemain, le présumé auteur a été arrêté par la police et détenu au cachot du commissariat de police à Rumonge.

5- Une femme battue et blessée en commune et province de Makamba

En date du 3 avril 2024 vers 21 heures, sur la colline Rabiro en commune et province de Makamba, Agnès Niyonzima âgée de 32 ans, a été battue et blessée au niveau des organes génitaux à l'aide d'une machette par son époux, Eric Niyonkuru, âgée de 30 ans. Des sources administratives et policières ont indiqué que la cause de cette tentative d'assassinat est une somme de 100.000 FBU que le mari accuse à son épouse de lui avoir volé. Les administratifs de cette colline indiquent que l'agresseur avait juré d'assassiner sa femme et de retourner en Tanzanie où il exercerait régulièrement son travail. Selon des sources sur place, la population a failli se faire justice. Eric a été tabassé par les habitants de cette colline avant que la police n'intervienne. La victime a été évacuée à l'hôpital de Makamba.

6- Une fillette violée en commune Mutimbuzi de la province de Bujumbura rurale

En date du 4 avril 2024, au quartier France, sur la colline Kigwati II, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rurale, E.I., élève en 2ème année à l'ECOFO Rukaramu âgée de 9 ans a été violée par Cédric Nkurunziza, membre du parti CNDD-FDD âgé de 30 ans. Selon des sources sur place, l'enfant venait rendre visite à sa voisine quand elle a été kidnappée par Cédric. Ce dernier l'a conduite dans une maison en cours de construction où il l'a violée. Cet enfant n'a rien dit à ses parents. C'est au moment où elle a commencé à dégager de la pue de son organe génital qu'elle a dévoilé le secret. Cédric a été arrêté et conduit au cachot du parquet de Kabezi en province de Bujumbura rurale où il a été incarcéré pour des raisons d'enquête. La victime, quant à elle, a été conduite au Centre Seruka de Bujumbura Mairie pour bénéficier de la prise en charge holistique.

7- Une fille violée en commune Butaganzwa de la province de Ruyigi

Dans la matinée du 5 avril 2024, N.S., orpheline de mère âgée de 10 ans ne sachant pas où vit son père, native de Gikwiye, commune Butaganzwa dans la province de Ruyigi, a été violée par un homme non identifié que la victime a qualifié de fou. Selon des sources sur place, N.S. a quitté le ménage où elle avait passé la nuit sur la colline Kiyabu pour se rendre sur la colline Nyarurambi avec l'objectif de rendre visite à une femme prénommée Faustine. Elle a alors croisé, en cours de chemin, un inconnu qui l'a violée. Arrivée à Nyarurambi, elle n'a rien dit. C'est après 2 jours, que les hôtes ont constaté que N.S. était malade au niveau des organes génitaux et l'ont conduite au CDS Muriza avant d'être transférée à l'hôpital de Ruyigi où elle a été soignée.

8- Une fillette violée en commune Gisozi de la province de Mwaro

En date du 6 avril 2024 vers 7 heures, sur la colline et commune Gisozi de la province de Mwaro, A.K.I., élève en classe de 2ème année à l'ECOFO Gisozi âgé de 10 ans a été violée par Oscar Ndagijimana âgé de 26 ans, travailleur domestique chez les voisins de la famille de la victime. Selon des sources sur place, le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal de la police de Gisozi pour des raisons d'enquête.

9- Une fille violée en commune Kinyinya de la province de Ruyigi

En date du 11 avril 2024 vers 16 heures, dans un champ de haricots, sur la colline et commune Kinyinya en province Ruyigi, I.A. âgée de 8 ans a été violée par le dénommé Karenzo âgé de 33 ans, vivant avec un handicap mental. Selon des sources sur place, I.A. rentrait de la boutique où elle s'était rendue pour acheter du savon quand elle a rencontré Karenzo et ce dernier l'a violée. Alertés par des cris de détresse de l'enfant, les parents lui sont venus au secours et l'ont directement conduit à l'hôpital de Kinyinya pour bénéficier des soins médicaux. Le présumé auteur a été arrêté par le comité mixte de sécurité et conduit à la PJ Kinyinya pour des raisons d'enquête.

10- Une fillette violée en commune Giharo, province Rutana

En date du 15 avril 2024, sur la colline Kibingo en commune Giharo de la province de Rutana, A.O.I., élève vivant chez son oncle E.N. âgée de 13 ans a été violée par le Euzébie, membre de la milice des jeunes Imbonerakure, conducteur de taxi-moto. Selon des sources sur place, A.O.I. était dans le cours du soir chez son enseignant et ce dernier l'a libérée vers 20 heures. En rentrant chez elle, A.O.I. a croisé Euzébie et ce dernier lui a demandé de monter sur sa moto pour la déplacer jusque chez elle. Mais, au lieu de se diriger chez cette fillette, Euzébie l'a conduite derrière le mur de l'église où il l'a violée. Son oncle avait vu une moto qui stationnait tout près de chez lui pendant plus de 30 minutes et avait identifié le propriétaire de la moto par le biais de sa plaque. En s'approchant de la moto, il a vu sa nièce en train de s'habiller. Arrivé à la maison, E.N. a dit à sa nièce de se rendre chez le chef de colline de Butezi, Ferdinand Nyawuma pour lui expliquer ce qui s'est passé. Le chef de colline a directement demandé que l'enfant soit secourue en le conduisant à l'hôpital pour des soins de santé. Euzébie, pris de peur, s'était rendu chez le chef de colline pour étouffer l'affaire. Mais, il a fini par être arrêté et conduit au cachot de la police de Giharo où il a été incarcéré. En date du 17 avril 2024, il a été transféré à Rutana puis, à la prison de Bururi avant d'être jugé condamné par le TGI Bururi.

11- Une fille violée en commune et province de Kayanza

En date du 18 avril 2024 vers 19 heures, sur la colline Nemba, en commune et province de Kayanza, E.N., élève à l'ECOFO Bwari en classe de 7ème année âgée de 15 ans a été violée par Samson Manirakiza, célibataire et cultivateur de la sous-colline Bwari âgé de 27 ans. Selon des sources sur place, E.N. venait du ruisseau pour puiser de l'eau quand elle a croisé Samson. Ce dernier l'a terrorisée avec un grand couteau, lui intimant l'ordre de coucher avec lui au risque d'être tuée. Après le viol, le présumé auteur a pris le large et est resté introuvable. La victime a, quant à elle, été conduite, la même nuit, au CDS Gahahe pour bénéficier des soins de santé.

12- Une fillette violée en commune Bukeye de la province de Muramvya

En date du 18 avril 2024 vers 19 heures, sur la colline Kavogero, en commune Bukeye de la province de Muramvya, K.K., élève à l'ECOFO Kivogero en classe de 9ème année âgée de 14 ans a été violée par Bernard Niburana, membre du parti CNDD-FDD âgé de 32 ans. Selon des sources sur place, K.K. rentrait de la répétition dans une chorale de l'église pentecôte dont elle est membre. Arrivée près de chez elle, elle a été attrapée et violée dans un buisson par Bernard Niburana, membre de la même chorale et habitant la même colline. Selon les mêmes sources, Bernard avait dit à ses collègues de chorale qu'il allait seul accompagner K.K. chez elle. L'expertise médicale faite à l'hôpital de Giko a confirmé le viol. Après avoir eu écho de sa recherche par la police, le présumé auteur a directement pris le large.

13- Une femme tuée par son époux en commune Gatara de la province de Kayanza

En date du 26 avril 2024 vers 21 heures, sur la sous-colline Nshingori, colline Rubagabaga en commune Gatara de la province de Kayanza, Adèle Nyabenda, cultivatrice âgée de 39 ans a été tuée par son époux Julien Bimenyimana, cabaretier âgé de 40 ans. Selon des sources sur place, Adèle et Julien avaient passé la journée ensemble entrain de partager de la bière au centre de Rango. Ils sont rentrés la nuit et en cours de route, ils se sont disputés car Julien a accusé son épouse d'infidélité. Selon les mêmes sources, Julien a frappé sa femme avec une bouteille au niveau de la tête et elle a perdu connaissance sur place. Julien a directement été arrêté par le comité mixte de sécurité à Rubagabaga et conduit, la même nuit, au cachot communal de Gatara. La victime a été conduite au CDS Maramvya où elle a rendu son âme. Elle a été enterrée le lendemain, par sa famille sur la colline Rubagabaga.

V. DES CAS DE TORTURE, DE TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS ET DEGRADANTS

1- Un membre du parti CNL torturé en commune et province de Kayanza

En date du 31 mars 2024 vers 20 heures, sur la colline Cukiro en commune et province Kayanza, Guide Manirambona, cultivateur et membre du parti CNL aile d'Agathon Rwasa âgé de 29 ans a été torturé par des jeunes Imbonerakure dirigés par le prénommé Charles parce qu'il avait refusé d'adhérer au parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, Guide a entendu, vers 20 heures, l'appel de Charles et ce dernier lui disait qu'il avait une communication à lui transmettre. Arrivé devant sa maison, il est tombé dans les mains des jeunes Imbonerakure comprenant les prénommés Christophe, Samuel et les dénommés Bimenyimana, Lisuba et Mafuti qui l'ont trainé dans la boue en le fouettant sur tout le corps, le menaçant de le tuer s'il ne change pas de parti politique pour adhérer au parti CNDD-FDD. Selon les mêmes sources, Bimenyimana a voulu tuer Guide à coup d'une grosse pierre mais cette pierre a touché Charles. Après la torture, Guide a été conduit au cachot du commissariat de police de Kayanza la même nuit. La victime a été relaxée, en date du 10 avril 2024 après avoir payé une partie de la facture de 160.000 FBU des soins médicaux de Charles qui avait été blessé par la pierre qui avait touché Charles à la place de Guide. L'OPJ a exigé que la somme de 100.000 FBU qui restait devait être payée avant le 25 avril 2024.

2- Un enfant torturé en commune Buhiga dans la province de Karuzi

En date du 4 avril 2024 vers 7 heures, sur la colline et en commune Buhiga de la province de Karuzi, Clovis Niyorumuri originaire de la colline et zone Nyaruhinda en commune de Gitaramuka âgé de 13 ans a été battu par le dénommé Sibomana, membre du parti CNDD-FDD âgé de 24 ans avant de la conduire chez le chef de colline qui, à son tour, l'a torturé. Selon des sources sur place, Clovis travaillait comme gardien de vaches dans la famille de Sibomana et comme on le malmenait, il a quitté cette famille en date du 3 avril 2024 et est allé chercher un autre travail ailleurs. Selon les mêmes sources, Clovis a rencontré Sibomana, en cours de route, quand il portait un sac d'herbes pour nourrir les vaches. Sibomana lui a d'abord arraché le sac d'herbes et l'a battu. Il l'accusait, en plus de l'abandon du travail, d'avoir volé un flash disque de cette famille. Après l'avoir battu, il l'a conduite chez le chef de colline qui l'a, lui aussi, tabassée. La victime avait des problèmes de locomotion car elle avait été battue au niveau des pieds et aux fesses.

3- Un membre du parti CNL torturé en commune Ndava dans la province de Mwaro

En date du 13 avril 2024, sur la sous-colline Bigaza, colline Kigarama en province de Mwaro, Innocent Nsavyimana, membre du parti CNL, a subi des traitements inhumains, cruels et dégradants lui infligés par des jeunes Imbonerakure dirigés par le prénommé Jonas, commerçant et membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, Innocent avait consommé des boissons d'une valeur de 1.400 FBU mais n'avait pas été capable de payer car il n'avait pas contrôlé s'il n'avait pas d'argent dans sa poche. Il a demandé pardon tout en promettant d'aller chercher cette somme à la maison mais en vain. Il a plutôt été ligoté et battu et les tortionnaires disaient : « Hasha igipinga », ce qui signifie « Corrigez l'opposant ». Les mêmes sources indiquent que suite à l'intervention de son petit-frère, Jean-Marie Ngiriye, le commanditaire a été arrêté par la police sur l'avis de recherche émis par l'OPJ Jean Berchimans Ndayizeye, le commissaire communal de Ndava, en date du 17 avril 2024 et a été relaxé après avoir accepté de payer toutes les dépenses liées aux soins de santé et les frais de déplacement.

IV. DE LA SITUATION CARCERALE AU BURUNDI

IV.1. Situation carcérale au 30 avril 2024

Prison	Capacité	Population	Nombre de prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Evadés	Décès	Nourrissons		Taux
	d'accueil	pénitentiaire	Н	F	Н	F	G	F	G	F			G	F	d'occupation
Bubanza	200	275	72	3	181	19								2	137,50%
Bururi	250	524	336	31	143	14								1	209,60%
Gitega	400	1637	655	78	817	87							7	12	409,25%
Mpimba	800	4 895	3 320	271	1 255	49							16	20	611,88%
Muramvya	100	941	351	17	532	41							6	3	941,00%
Muyinga	300	627	124	7	449	47							6		209,00%
Ngozi (F)	250	208		67		117		7		17			10	7	83,20%
Ngozi (H)	400	1 842	681		1161										460,50%
Rumonge	800	1 262	538	22	655	47							3	1	157,75%
Rutana	350	155	62	7	86										44,29%
Ruyigi	300	863	314	28	479	42							10	2	287,67%
CMCL Ruyigi	72	74					20		54						102,78%
CMCL Rumonge	72	73					28		45						101,39%
TOTAUX	4 294	13 376	6 453	531	5 758	463	48	7	99	17	-	-	58	48	311,50%
			6 453+53	31=6 984	5 758+463=6 221		48+7	48+7=55 99+17=116				58+48=106			

La population pénitentiaire est de 13 376 détenus + 106 nourrissons = 13 482 Le total des prévenus est de 6 984 adultes + 55 mineurs = 7 039 Le total des condamnés est de 6 221 adultes + 116 mineurs = 6 337

APRODH-Rapport Mensuel-Avril 2024
Page 23

IV.2. La campagne de mise en liberté des prisonniers concernés par la grâce présidentielle

En date du 19 février 2024, à la prison de Rutana, le Président de la République du Burundi, Evariste Ndayishimiye a fait un lancement de la campagne de mise en liberté des prisonniers. Selon des sources sur place, 558 détenus dont 194 prévenus pour des infractions mineures et 364 condamnés ayant déjà purgé le quart de leurs peines ont été libérés par la grâce présidentielle. Au 29 mars 2024, il n'y avait pas un seul détenu dans cette prison. L'APRODH espère que ce processus de libération des détenus concernés par la grâce présidentielle tel qu'annoncée le 31 décembre 2023 par le chef de l'Etat dans son discours à la nation va se poursuivre dans d'autres prisons de tout le pays. Le tableau suivant montre les retombées de cette mesure depuis le mois de février jusqu'au mois concerné par le présent rapport comme suit :

Mois	Capacité	Population	Total des	Total des		
	d'accueil	pénitentiaire	prévenus	condamnés		
Janvier 2024	4 294	14 025	7 114	6 784		
Février 2024	4 294	13 634	7 118	6 393		
Mars 2024	4 294	13 518	6 997	6 408		
Avril 2024	4 294	13 482	7 039	6 337		

Ce tableau montre que la population pénitentiaire est allée en diminuant progressivement depuis le mois de février 2024, mois du lancement de la mise en application de la mesure de la grâce présidentielle. Cela signifie qu'il y a des détenus qui sont en train d'être relaxés, petit à petit, dans les différentes prisons du pays. Ce constat reste le même au niveau des prévenus et des condamnés.

IV.3. Analyse critique de la situation carcérale

Le monitoring des violations des droits des personnes détenues au cours du mois d'avril 2024 complété par le tableau de la situation carcérale présentée ci-dessus montrent qu'au cours de ce mois, même si la mesure de la grâce présidentielle a commencé à être mise en application, le constat fait est que la plupart d'autres prisons souffrent d'une surpopulation carcérale très alarmante.

Alors que la capacité d'accueil est restée de 4.294 personnes, 7 maisons carcérales sur un total de 11 maisons pénitentiaires que compte notre pays se démarquent avec des statistiques dénotant des taux d'occupation très alarmants. Dans l'ordre décroissant, il s'agit de: Muramvya (941,00%), Mpimba (611,88%), Ngozi Hommes (460,50%), Gitega (409,25%), Ruyigi (287,67%), Bururi (209,60%) et Muyinga (209,00%). Seules deux prisons accusent des taux d'occupation qui sont en dessous de 100%. Il s'agit de la prison de Rutana avec 44,29% et la prison de Ngozi pour les femmes avec 83,20%. Précisons que la prison de Rutana vient d'accueillir des détenus en provenance de la prison de Rumonge suite à l'envahissement de cette prison par la rivière Murembwe.

De manière générale, ce rapport permet de constater que la surpopulation dans les maisons carcérales au Burundi ainsi que la promiscuité qui en découle restent une triste réalité dans ce pays.

VI. CONCLUSION

Au terme de ce rapport, l'APRODH note avec beaucoup d'inquiétude et d'indignation que les violations des droits de l'homme continuent à être commis au Burundi mais le gouvernement ne prend pas des mesures appropriées pour y remédier. Certains efforts de procès de flagrance à l'endroit des présumés auteurs des meurtres s'observent dans certains TGl du pays mais un pari reste à gagner pour mettre les auteurs des violations des droits humains hors d'état de nuire. C'est ce qui est à la base de la recrudescence de ce phénomène puisque les auteurs sont rarement inquiétés. Ainsi, le rapport met en évidence une typologie variée des violations des droits humains à savoir : des cas de personnes tuées, d'arrestations arbitraires suivies de détentions illégales, de personnes enlevées et/ou portées disparues, des cas d'exécution sommaire, de torture, de VSBG en général et de viol en particulier. Ainsi, au moins 31 personnes ont été tuées, 3 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement, 4 personnes ont été enlevées et/ou portées disparues, 1 personne a été victime d'exécution sommaire, 13 personnes ont été victimes des VSBG et 3 personnes ont été victimes des actes de torture, de traitements cruels, inhumains et dégradants.

En ce qui concerne la situation carcérale, nous saluons la mise en application de la grâce présidentielle qui a commencé au cours du mois de février 2024. Mais, nous constatons que les autres prisons trainent le pas dans la mise en application de cette mesure qui aiderait les prisonniers à respirer.

Il est donc évident que l'amélioration de la situation des droits de l'homme au Burundi reste un pari à gagner pour le gouvernement du Burundi. C'est pourquoi, tant que les choses restent comme telle, l'APRODH ne cessera pas de lancer des cris d'alarme. Face à cette situation, l'APRODH formule les recommandations suivantes :

• Au gouvernement du Burundi

- ✓ Prendre des mesures appropriées pour arrêter les violations flagrantes des droits humains et sécuriser sa population ;
- ✓ Mener des enquêtes rapides et concluantes pour identifier les auteurs des violations des droits humains afin qu'ils soient traduits en justice sans distinction aucune et punis conformément à la loi au cours des procès de flagrance;
- ✓ Mettre un terme aux arrestations et détentions arbitraires en vue de désengorger les établissements pénitentiaires ;
- ✓ Mettre en application la mesure de grâce la présidentielle à travers toutes les prisons du Burundi afin de diminuer les taux d'occupation des différentes prisons ;
- √ Poursuivre les efforts de désengorgement des milieux carcéraux pour tenter de résoudre le problème de la surpopulation carcérale qui mine ces milieux et qui constitue une violation grave des droits fondamentaux des prisonniers;
- ✓ Prendre des stratégies pour rendre disponibles les produits de première nécessité afin de contrecarrer la pauvreté qui risque de mettre à genoux la population et d'anéantir toutes les initiatives en matière de développement du pays ;

Aux PTF

✓ Soutenir les initiatives du Gouvernement du Burundi en matière de développement du pays en général et celles liées au maintien de la paix et de la sécurité ainsi qu'à la protection des droits de la personne humaine en particulier ;

• A la population

- ✓ Rester sereine et unie, maintenir la cohabitation pacifique et vaquer aux activités de développement et ne pas céder aux manipulations politiciennes ;
- ✓ Suivre de près toutes les violations des droits humains afin de les dénoncer auprès des autorités et des défenseurs des droits humains.